

## **Code de Transparence AGF-FIR**

*Document à destination des clients professionnels et non professionnels au sens de la directive MIF*

Date de mise à jour : Mars 2022  
Date de mise à jour : 16 février 2024

Rédigé par : Adrien Martin / Guillaume Gandrille  
Validée par : la Direction

Services et collaborateurs concernés : Tous les collaborateurs d'ATHYMIS GESTION

### ***Préambule***

#### Déclaration d'engagement

Athymis Gestion est impliqué dans l'ESG depuis 2017 et le premier fonds ESG « Athymis Better Life ». En outre, les autres fonds de titres vifs Athymis Millennial, Athymis Millennial Europe et Athymis Industrie 4.0 sont soumis à une démarche d'intégration ESG.

Nous nous félicitons de la mise en place du code de Transparence AFG-FIR au sein duquel nous présentons en détail notre approche des enjeux Sociaux, Environnementaux et de Gouvernance. L'objectif poursuivi par le présent Code de transparence vise la lisibilité et la transparence de la démarche de nos fonds vis-à-vis des investisseurs, épargnants et de toute autre partie prenante. En prenant part à cette démarche, nous contribuons au renforcement d'une auto-régulation plus proactive favorisant le développement et la promotion des fonds ISR par la mise en place d'un cadre commun fédérateur de bonnes pratiques de transparence.

Notre réponse complète au Code peut être consultée sur notre site internet.

#### Conformité avec le Code de transparence

La société de gestion Athymis Gestion considère que la transparence s'impose, compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'État où nous opérons.

L'ensemble des OPCVM en titres vifs gérés de façon active par Athymis Gestion respectent l'ensemble des recommandations du Code.



***"Les clients, les salariés, les citoyens, la planète l'exigent : le succès des entreprises au XXIe siècle passe par la prise en compte de critères extra-financiers !"***

Stéphane TOULLIEUX, Directeur général

## **SOMMAIRE**

1. LISTE DES FONDS CONCERNÉS	3
2. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ DE GESTION	4
3. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE(S) FOND(S) ISR PRÉSENTÉ(S) DANS CE CODE DE TRANSPARENCE	9
4. PROCESSUS DE GESTION	14
5. CONTRÔLE ESG	17
6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG	18
7. ANNEXES	19

---

## 1. LISTE DES FONDS CONCERNÉS

Les OPC gérés par Athymis Gestion soumis à une démarche ESG sont répertoriés dans la tableau ci-dessous :

Fonds	AUM au 31/12/2024 en millions d'euros
Athymis Millennial	30.1
Athymis Trendsetters Europe	12.8
Athymis Better Life	14.6
Athymis Industrie 4.0	6.8

## 2. DONNÉES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION

### Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

Athymis Gestion

Société de Gestion de Portefeuille (Agrément AMF GP 08000035)

S.A. au capital de 539 427 euros

10, rue Notre Dame de Lorette - 75009 Paris +33.1.53.20.49.96

<http://www.athymis.fr/>

### Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

#### Historique

Depuis sa reprise par Stéphane Toullieux en 2016, Athymis Gestion est engagé dans l'ISR. Stéphane Toullieux avait préalablement contribué à la mise en place la gestion ISR chez La Financière de l'Échiquier à la fin des années 2000.

L'arrivée de Guillaume Gandrille en 2018, gérant du fonds Athymis Better Life après une expérience chez La Financière Responsable au cours de laquelle les fonds gérés ont obtenu le label d'Etat ISR, vise à structurer la démarche ESG d'Athymis Gestion. Depuis 2019, Athymis Gestion est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) de l'ONU.

Athymis Gestion a défini en 2020 une politique de vote et d'engagement accessible sur son site internet.

Dans cette démarche Athymis a mis en place une politique d'exclusion pour tous ses fonds :

- Athymis exclut toutes sociétés dont les produits et / ou services lui semblent nocifs pour l'humanité car impliquées pour plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans la production ou la vente de tabac, la pornographie, ou l'extraction de charbon. (*Vérification pré-trade effectuée par les gérants*).
- En ligne avec les conventions d'Ottawa (1997) et d'Oslo (2008), tout investissement direct est exclu dans les sociétés qui fabriquent, vendent, stockent et transfèrent des bombes à sous-munitions et mines antipersonnel, et ce, dès le 1<sup>er</sup> euro de chiffre d'affaires. De même toute entreprise faisant l'objet de graves controverses sera exclue de nos investissements ;

## Principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion

Athymis Gestion exerce son rôle d'investisseur responsable de la façon qui suit :

- **Intégration ESG :**

Notre politique d'Intégration ESG - qui consiste à prendre en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance - concerne les fonds Athymis Millennial, Athymis Millennial Europe, Athymis Industrie 4.0 et Athymis Better Life. Athymis Gestion est convaincu que les entreprises les plus performantes sur le long terme sont celles qui ont une gestion durable de leurs parties prenantes (salariés, fournisseurs, clients, actionnaires, environnement, société). Seule l'analyse extra financière des entreprises permet au gérant de se forger une intime conviction sur le caractère respectueux de la façon avec laquelle l'entreprise traite ces aspects. En tant qu'investisseur responsable, Athymis Gestion place donc les aspects extra financiers au cœur de son analyse.

- Analyse ESG : l'ensemble des sociétés dans lesquelles sont investis les fonds titres vifs d'Athymis Gestion font l'objet d'une analyse ESG et d'une notation. Ce travail repose sur de multi sources. En premier lieu MSCI, mais également Glassdoor, les publications de brokers, d'ONG ainsi que la presse ;
- L'analyse ESG d'Athymis Gestion la conduit à exclure des sociétés dont les produits et / ou services lui semblent nocifs pour l'humanité car impliquées pour plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans la production ou la vente de tabac, la pornographie, ou l'extraction de charbon (vérification pré-trade effectuée par chaque gérant). En ligne avec les conventions d'Ottawa (1997) et d'Oslo (2008), tout investissement direct est exclu dans les sociétés qui fabriquent, vendent, stockent et transfèrent des bombes à sous-munitions et mines antipersonnel, et ce, dès le 1<sup>er</sup> euro de chiffre d'affaires.
- Vote obligatoire si les encours cumulés des OPC gérés représentent à la date de l'Assemblée Générale 1% ou plus du capital de la société concernée. En deçà de ce seuil, Athymis considère qu'elle ne dispose pas d'une position significative et influente justifiant un exercice systématique des droits de vote rattachés aux titres détenus en portefeuille.

Notation : Afin de sélectionner les valeurs admissibles dans le fonds, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière ainsi qu'une analyse extra-financière contraignante. Cette analyse extra financière est le croisement de données venant de sources différentes. L'utilisation de données quantitatives permet d'administrer une note sur 100 à chaque entreprise. Cette note sera réévaluée à minima tous les mois.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pèsent pour 25% chacun de la note. Les clients et fournisseurs en représentent chacun 12.5%.

Athymis Gestion utilise un outil propriétaire de notation interne : **Athymis ESG Master**. Cette notation comprend des facteurs :

- Environnementaux (intensité carbone, politique environnementale...),
- Sociaux (respect des minorités, protection des employés...) et
- De gouvernance (indépendances des comités, contre-pouvoir, éthique des dirigeants...).
- De relations des entreprises avec ses parties prenantes (clients, fournisseurs, salariés...).

Les OPC d'Athymis concernés doivent à tout instant être mieux noté que leurs indices de référence respectifs.

### Engagement

- Dialogue : l'équipe de gestion est tenue d'engager le dialogue avec les entreprises dans lesquelles le fonds. Des suggestions d'axes de progrès sont adressées aux entreprises dont la communication extra financière souffrirait de lacunes ou dont les indicateurs extra financiers indiquent une prise en compte insuffisante d'un enjeu ISR ;
- Fonds de partage : 2% des revenus du fonds Athymis Better Life sont reversés à des associations caritatives

### **Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?**

Athymis Gestion a formalisé sa démarche d'investisseur responsable depuis la création du fonds Athymis Better Life en 2017. Ce fonds résulte de la conviction de Stéphane Toullieux, le président d'Athymis Gestion et l'un des instigateurs de la démarche ESG de La Financière de l'Echiquier, que les enjeux de développement durable sont sources de création de valeurs pour tout un pan de l'économie.

Le recrutement de Guillaume Gandrille, gérant du fonds Athymis Better Life, le fonds ISR d'Athymis, vise à structurer l'approche ISR d'Athymis et piloter l'intégration ESG des autres fonds Maison. Son expérience en matière de labélisation de fonds ISR acquise chez La Financière Responsable est mise au service de la reconnaissance de la démarche extra financière de la gestion d'Athymis Gestion.

Une méthodologie interne de traitement des informations ESG des sociétés sélectionnées a été mise en place par Athymis Gestion. Ces informations donnent lieu à une notation par partie prenante (Salariés, Fournisseurs, Clients, Actionnaires, Environnement, Société).

Enfin, les politiques de vote et d'engagement d'Athymis Gestion ont été formalisées, pour une mise en œuvre à partir de 2020.

Notre politique d'investissement responsable et notre politique de vote sont disponibles aux adresses suivantes :

Politique de vote : <https://athymis.fr/esg/>

---

### **Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?**

La gestion des risques et des opportunités ESG (dont ceux liés au changement climatique) sont au centre de la démarche d'investissement responsable d'Athymis Gestion. Ces notions sont au cœur de la construction de notre note ESG.

- Identification des risques : Les informations véhiculées par les indicateurs ESG nous permettent d'appréhender les entreprises de façon plus exhaustive, par conséquent de mieux les connaître, de mieux évaluer leurs risques et ainsi de minimiser le risque de nos investissements. Cela nous permet donc de renforcer notre devoir fiduciaire vis-à-vis de nos clients.

Être un investisseur responsable consiste à prendre en compte l'ensemble des informations qui influenceront la performance future de nos investissements. Or les indicateurs ESG constituent selon nous des signaux faibles qui peuvent renseigner l'investisseur sur les risques de ses investissements (tensions sociales, risques d'amendes environnementales, risque de réputation...).

Plus spécifiquement, les risques liés au changement climatique sont appréhendés de façon cohérente avec la finalité recherchée par Athymis Gestion : sélectionner des entreprises aux modèles de développement durables. Une politique stricte d'exclusion pour incompatibilité avec la transition énergétique régit nos investissements. Ainsi, toute entreprise dont plus de 10% du chiffre d'affaires proviendrait de l'extraction de charbon est exclue du périmètre d'investissement d'Athymis Gestion.

- Détecter des opportunités d'investissement : La prise en compte des critères ESG permet de mettre en exergue les entreprises qui ont mis en place une stratégie de développement durable au cœur de leur modèle de développement. Les informations ESG sur les entreprises sont souvent peu exploitées par les investisseurs. Il existe donc un avantage concurrentiel à ceux qui ont élaboré une méthodologie de traitement de ces informations afin d'acquérir une meilleure connaissance des entreprises et in fine prendre des décisions d'investissement plus éclairées.

En particulier, le respect de l'environnement, jaugé à la lumière des indicateurs extra financiers idoines, conditionne, selon Athymis Gestion, la pérennité de la croissance des entreprises et de leur image de marque.

En outre, les besoins d'investissement nécessaires pour faire face au nouveau paradigme climatique donnent naissance à des opportunités de croissance. Les entreprises actrices de la transition énergétique répondent à un besoin croissant qui soutient leur activité. En ce sens, leur alignement avec certains des Objectifs de Développement Durable de l'ONU constitue de bonnes opportunités d'investissement.

Particulièrement pertinente pour le fonds Athymis Better Life, l'analyse de la contribution des produits et / ou services des entreprises à la transition énergétique permet d'identifier et de sélectionner des entreprises dont la « mission » est de contribuer à la résolution d'un des problèmes auquel le monde fait face. Les enjeux liés au changement climatique y sont adressés avec encore plus de sévérité.

---

### **Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?**

Dans le cadre de notre démarche d'Intégration ESG l'ensemble de l'équipe de gestion est impliquée dans l'activité d'investissement responsable d'Athymis Gestion.

La création du fonds Athymis Better Life est à l'initiative de Stéphane Toullieux, PDG d'Athymis Gestion. Sa gestion et la structuration de son approche ESG est du ressort du gérant du fonds Athymis Better Life. Les équipes de gestion et le RCCI sont chargés d'harmoniser l'approche ESG d'Athymis Gestion sur sa gamme de titres vifs.

Le partage des informations ESG (recherche, actualités, évolution de l'approche ESG) est l'un des points centraux de notre approche d'Intégration ESG. Les informations ESG des sociétés dans lesquelles les fonds d'Athymis Gestion sont investis sont répertoriées dans une base de données commune. Cette base de données a la particularité de rassembler au même endroit les informations qualitatives, y compris extra-financières, sur les émetteurs.

L'équipe commerciale se fait le relai de notre gestion auprès des clients et prospects.

**Quel est le nombre d'analystes ESG et le nombre de gérants ESG employés par la société de gestion ?**

Athymis Gestion compte un gérant dédié à l'ESG dans son équipe (1 ETP). Celui-ci est en charge de la gestion du fonds Athymis Better Life.

En outre, la gestion des autres fonds titres vifs de la gamme (Athymis Millennial, Athymis Millennial Europe et Athymis Industrie 4.0) intègre une approche ESG suivie par l'ensemble de l'équipe de gestion, comptant chacune pour 0.5 ETP.

**Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?**

Athymis Gestion est signataire des Principles for Responsible Investment (PRI), Organisation des Nations Unies.

**Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ? (art 173)**

Au 31/12/2023, les encours des actifs ESG représentent environ 57.15 % des encours totaux sous gestion d'Athymis Gestion. Le reste des encours est composé d'OPC d'OPC dont, selon l'analyse de d'Athymis Gestion, la notation semble peu pertinente.

**Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?**

Athymis Gestion ne gère pas de fonds ISR.

---

**3. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE(S) FONDS ISR PRÉSENTÉS DANS LE CODE DE TRANSPARENCE****Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du / des fonds ?**

De nombreux objectifs sont recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein de nos fonds.

La prise en compte des critères ESG au sein des fonds nous permet de valider que les entreprises sélectionnées correspondent bien à l'un des thèmes adressés par notre approche multi thématique. Ce critère, qualitatif, ne pourrait être satisfait sans analyser les aspects ESG des sociétés sélectionnées.

La gestion titres vifs d'Athymis Gestion est une gestion de conviction qui repose sur une connaissance approfondie des entreprises sélectionnées. Athymis Gestion considère que l'approche financière traditionnelle est insuffisante pour tenir compte du caractère immatériel de l'économie, des évolutions sociétales et climatiques que nous connaissons. L'intégration de critères ESG dans la gestion des fonds titres vifs d'Athymis Gestion vise à combler cette lacune.

Il apparaît à Athymis Gestion que les indicateurs extra financiers sont sous exploités par les gestions traditionnelles. Or leur apport en matière de gestion des risques et d'analyse d'opportunités d'investissements est substantiel. Leur prise en compte permet donc à Athymis Gestion de renforcer son devoir fiduciaire vis-à-vis de ses clients.

En particulier, Athymis Gestion est convaincu qu'une entreprise suit un modèle de développement durable lorsque son fonctionnement repose sur la coopération optimale de ses parties prenantes (salariés, actionnaires, clients, fournisseurs). Pour assurer cette coopération entre parties prenantes,

l'entreprise doit se montrer respectueuse de celles-ci. En effet, sur tous les aspects où interviennent ces parties prenantes, un marché concurrentiel leur permet de choisir une autre entreprise s'ils n'y trouvent pas satisfaction.

En outre l'opinion publique est de plus en plus susceptible sur la façon dont les entreprises traitent leurs parties prenantes. Celles-ci veulent de plus en plus donner un sens à leurs actions, et la prise en compte par les entreprises de leurs responsabilités est devenue cruciale pour leur développement sur le long terme. L'analyse ESG des entreprises permet de jauger la façon dont ces parties prenantes sont traitées et d'identifier les entreprises qui créent le plus de valeur pour celles-ci.

De même, le respect de l'environnement constitue un critère clé dans l'appréciation de la pérennité d'un modèle économique. La prise de conscience de l'opinion publique des problématiques environnementales débouche sur des évolutions réglementaires et des changements dans les habitudes de consommation qui vont profiter aux entreprises respectueuses de l'environnement.

En outre, une prise en compte des enjeux sociétaux de la part d'une entreprise constitue un indicateur extra financier primordial dans la mesure où cela dénote une conscience de l'importance croissante de l'image de l'entreprise dans la société hyper médiatisée dans laquelle nous vivons. En particulier, les « millennials », thématique centrale de notre fonds Athymis Millennial, sont particulièrement scrupuleux sur les aspects ESG.

Ainsi, l'objectif recherché par la prise en compte des critères ESG au sein des fonds est de sélectionner des entreprises durablement créatrices de valeur pour l'ensemble de leurs parties prenantes. Il s'agit donc de promouvoir un capitalisme durable.

### **Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?**

En interne, l'équipe d'analystes / gérants dédiés à l'évaluation ESG des émetteurs est de 1,5 ETP. Ceux-ci mettent en œuvre la méthodologie ESG Propriétaire d'Athymis Gestion qui s'appuie sur de multiples sources.

Une méthodologie interne de traitement des indicateurs extra financiers des sociétés sélectionnées a été mise en place par Athymis Gestion. Ceux-ci proviennent de diverses sources. En premier lieu MSCI nous permet d'extraire un panel exhaustif d'indicateurs extra financiers, qui font l'objet d'un traitement interne. En outre, la documentation publique de l'entreprise (rapports annuels, rapports de développement durable, etc.), Glassdoor, et, le cas échéant les études de brokers, la presse ou les publications d'ONG peuvent véhiculer des informations extra financières méritant une prise en compte dans notre analyse.

### **Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?**

Athymis Gestion est convaincu que la réussite d'une entreprise dépend de la coopération de ses parties prenantes (fournisseurs, clients, salariés, actionnaires). Pour une coopération satisfaisante et durable de ces parties prenantes, celles-ci doivent se sentir respectées. Il s'agit là d'un prérequis que la prise en compte des critères ESG doit valider. En outre, le respect de l'environnement, partie prenante silencieuse mais bien réelle, constitue également un gage de pérennité pour les entreprises. Enfin, la prise en compte des enjeux sociétaux dans lesquelles s'inscrivent les sociétés sélectionnées doit être validée.

Ces critères sont inspirés des 10 principes du Global Compact des Nations Unies relatifs au respect des Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.



Les critères ESG pris en compte sont classés par partie prenante. Ils ne sont pas tous systématiquement pris en compte.

#### Salariés/Social :

- Intégration des minorités, parité hommes/femmes dans le board, politique salariale équitable ;
- Fidélisation : turnover, effort de formation ;
- Protection : Fréquence et gravité des accidents du travail, politique de respect des droits de l'homme, whistle blower

#### Environnement

- Politique environnementale : Incitation financière des dirigeants liée à des critères environnementaux,
- Empreinte environnementale : intensité carbone, consommation d'énergie, émissions des gaz à effet de serre, consommation d'eau
- Reporting environnemental : audit environnementaux réguliers

#### Actionnaires (Gouvernance)

- Nombre de membres du conseil présents depuis plus de 7 ans
- % d'administrateurs indépendants
- Indépendance du comité de rémunération
- Indépendance du comité d'audit
- Séparation des fonctions de Président et de directeur général ?
- % du capital détenu par les dirigeants
- Respect des principes de l'UN
- Existence d'une clause de récupération du bonus ? ; Mise en place de prime de bienvenue ou/et de parachute doré
- Politique de Say on Pay
- Membre du conseil d'administration ayant reçu +10% de votes négatifs ?
- Rémunération des dirigeants approuvée par les actionnaires
- Existence d'audit anti-corruption
- Présence des membres du conseil > à 75% des réunions ?

#### Fournisseurs

- Charte ESG pour les fournisseurs
- Politique anti-corruption des fournisseurs

#### Clients

- Politique de protection des données clients

Le respect de chacune de ces parties prenantes fait l'objet d'une notation sur 100. Une note finale, moyenne pondérée de ces notes, est calculée comme suit :

- Les notes Environnement, Actionnaires, Salariés/Social comptent chacune pour 25% de la note finale ;
- Les notes Fournisseurs et Clients, en amont et en aval de la société objet de l'investissement comptent chacune pour 12.5% de la note finale.

---

**Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?**

Les principes et critères relatifs au changement climatique sont pris en compte par les OPCVM au sein de la note de la partie prenante Environnement. Ces sujets sont analysés pour chaque entreprise de façon détaillée au travers des critères suivants :

- Politique environnementale : Incitation financière des dirigeants liée à des critères environnementaux, politique de gestion de l'eau,
- Empreinte environnementale : intensité carbone, consommation d'énergie, émissions des gaz à effet de serre, consommation d'eau
- Reporting environnemental : exhaustivité du reporting environnemental, audit environnementaux réguliers

La note de la partie prenante Environnement compte pour 25% de la note finale d'une entreprise.

**Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...)?**

L'analyse d'un dossier d'investissement débute par la lecture des documents publics de l'entreprise (rapports annuels, rapports de développement durable, etc...).

Pour chaque entreprise en portefeuille, Athymis Gestion note la façon dont chaque partie prenante est traitée. La note de chaque partie prenante sert de calcul à une note finale attribuée à chaque entreprise pour le traitement des parties prenantes. Cette note finale résulte d'une moyenne pondérée des notes attribuée au traitement de chaque partie prenante. Les salariés, l'environnement et les actionnaires comptent chacun pour 25% de la note finale. Les fournisseurs et les clients, parties prenantes amont et aval à l'entreprise sur lesquelles la communication ESG est très hétérogène d'une entreprise à l'autre (bien souvent lacunaire pour les petites et moyennes valeurs), contribuent chacun pour 12.5% de la note finale.

Pour chaque société, environ 30 indicateurs suivent une méthodologie Propriétaire de notation. Ces indicateurs sont principalement extraits de Bloomberg et de Glassdoor. Le cas échéant, d'autres indicateurs issus des lectures des documents publics des entreprises, de la presse, des rapports de brokers ou d'ONG peuvent être rajoutés. Ceux-ci, groupés par partie prenante, permettent de réaliser une notation interne du traitement des parties prenantes des sociétés en portefeuille.

**À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?**

La notation interne ESG des émetteurs est révisée à minima une fois par mois dans leur ensemble. Cela permet la production des reportings ESG mais aussi un suivi du respect des standards des fonds. Entre temps, si des éléments sont susceptibles de modifier l'opinion du gérant quant aux pratiques extra financières des entreprises, une actualisation est réalisée dans les plus brefs délais.

L'analyse ESG complète des sociétés en portefeuille est réalisée à minima tous les ans. Les publications annuelles des entreprises sont en effet l'occasion de suivre l'évolution des indicateurs extra financiers et leur espacement correspond, selon nous, au temps nécessaire pour que des changements dans la politique extra financière d'une entreprise aient le temps de se matérialiser.

*Les fonds concernés par le présent code de transparence, suivent la réglementation Sustainability financial disclosure (SFDR) article 8.*

#### **4. PROCESSUS DE GESTION**

**Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?**

OPCVM soumis à l'intégration ESG (Athymis Millennial, Athymis Millennial Europe, Athymis Industrie 4.0 et Athymis Better Life)

La prise en compte des indicateurs ESG au sein des OPCVM titres vifs soumis à l'intégration ESG gérés par Athymis Gestion se matérialise essentiellement par leur politique d'exclusion.

- En ligne avec les conventions d'Ottawa (1997) et d'Oslo (2008), tout investissement direct est exclu dans les sociétés qui fabriquent, vendent, stockent et transfèrent des bombes à sous-munitions et mines antipersonnel, et ce, dès le 1<sup>er</sup> euro de chiffre d'affaires ;
- Les sociétés dont les produits et / ou services sont jugés nocifs pour l'humanité et / ou la planète par Athymis Gestion sont exclues. Il s'agit d'entreprises qui tirent plus de 10% de leur chiffre d'affaires de
  - o La production ou la vente de tabac ;
  - o D'activités liées à la pornographie ;
  - o L'extraction de charbon.

L'Intégration ESG désigne la prise en compte de la façon dont les entreprises traitent leurs parties prenantes, sans que cela ne se traduise par un impact systématique sur la sélection de titres en portefeuille. Par conséquent, les notes ESG des émetteurs n'appellent pas d'action systématique de la part du gérant dans le cadre des OPCVM soumis à l'Intégration ESG. Cependant, les informations issues de la recherche ESG peuvent contribuer aux choix d'investissement des gérants au même titre que la recherche financière et enrichir leurs connaissances des entreprises.

**Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?**

Dans la construction de portefeuille, les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte au sein de la note de la partie prenante Environnement. Ces enjeux sont analysés pour chaque entreprise au travers de leur politique environnementale et des actions mises en œuvre afin de réduire leurs impacts sur le changement climatique. La note Environnementale impacte la note ESG d'un émetteur à hauteur de 25%.

**Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?**

la notation ESG systématique d'un émetteur préalablement à l'investissement n'est pas requise. Elle doit cependant être réalisée dans un délai limité après investissement. Notre objectif est de maintenir un taux de notation ESG des émetteurs en portefeuille de 90% minimum tout au long de l'année. Le processus de gestion de ces OPCVM n'est cependant pas formellement contraint par l'analyse ESG.

**Le processus d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé ces douze derniers mois ?**

**Lors des douze derniers mois nous avons affiné notre politique ESG pour mieux répondre aux attentes de nos clients en matière de gestion.**

**Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?**

Non, aucun des OPCVM n'est investi pour une part de ses actifs dans des organismes solidaires.

**Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?**

Non, Athymis Gestion ne pratique pas le prêt/emprunt de titres.

**Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?**

Les fonds Athymis Millennial, Athymis Millennial Europe, Athymis Better Life et Industrie 4.0 n'ont pas recours aux instruments dérivés bien que statutairement ces instruments soient autorisés dans le cadre d'opérations de couverture du risque de marché actions et d'opérations de couverture du risque de change.

**Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?**

Les fonds Athymis Millennial, Millennial Europe, Better Life et Industrie 4.0 peuvent être investis en OPC gérés par Athymis Gestion ainsi qu'en OPCVM monétaires de droit français ou européen à hauteur de 10% de leurs actifs. Cette possibilité est principalement utilisée pour répondre aux besoins liés aux placements de trésorerie. Les OPC gérés par Athymis Gestion suivent l'analyse ESG présentée dans le présent Code de Transparence. Les OPCVM monétaires ne font pas l'objet d'une analyse ESG.

---

## **5. CONTRÔLE ESG**

**Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?**

Athymis Gestion contrôle la conformité des fonds Athymis Millennial, Athymis Millennial Europe, Industrie 4.0, Athymis Gen Z et Athymis Better Life avec leurs prospectus respectifs et le présent Code de Transparence.

- Contrôle pré-Trade : Pour l'ensemble de ces OPCVM, un contrôle pré-Trade est réalisé par le gérant afin de s'assurer de la conformité des portefeuilles par rapport aux règles d'exclusions sectorielles et normatives fixées.
- Contrôle post-Trade : la revue annuelle des notations ESG des sociétés en portefeuille est l'occasion de vérifier leur adéquation avec le présent Code de Transparence. Au cas où une société rentrerait dans un critère d'exclusion, aucun renforcement sur la valeur en question n'est possible et le gérant dispose - dans le meilleur intérêt du porteur - d'un délai de 6 à 12 mois maximum pour désinvestir. Il en est de même au cas où une controverse de nature à exclure une société se ferait un jour.

---

## **6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG**

### **Comment est évaluée la qualité ESG des OPCVM ?**

La qualité ESG de l'ensemble des OPCVM d'Athymis Gestion est évaluée au travers de la note ESG moyenne du portefeuille qui est calculée à partir des notes ESG des émetteurs présents au sein de chacun des portefeuilles. Ces notes reposent sur une méthodologie Propriétaire d'analyse ESG dont le processus est décrit ci-dessus. Celle-ci vise à s'assurer que les parties prenantes des sociétés sélectionnées sont correctement traitées et concourent de ce fait à la pérennité de leur croissance.

### **Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?**

Dans le cadre des OPCVM soumis à l'Intégration ESG, deux principaux types d'indicateurs d'impact ESG sont utilisés :

- **Notes ESG** : Nous communiquons le pourcentage de couverture de l'OPCVM par l'analyse ESG, la note ESG moyenne du portefeuille ainsi que les scores moyens du portefeuille pour chaque partie prenante ;
- **Empreinte carbone** : nous calculons l'empreinte carbone de nos OPCVM (en comparaison avec leur indice de référence) en tonnes équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires.

Ces indicateurs illustrent le respect des parties prenantes que la gestion de nos fonds tente de promouvoir. Ils sont particulièrement surveillés par l'équipe de gestion.

### **Quels sont les supports média permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?**

Les supports média permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ESG des OPCVM sont les suivants :

- Code de transparence AFG-FIR
- Politique de vote et d'engagement
- Rapports annuels des fonds
- Reportings mensuels des fonds
- Politique de vote et compte rendu de la politique de vote

### **La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?**

Athymis Gestion a mis en place une politique de vote et une politique d'engagement, effective à partir de 2020. Un rapport annuel de ces pratiques sera rédigé et mis à disposition sur son site internet.

---

---

**ANNEXE : Glossaire des termes relatifs à l'ISR**

**ISR** (Investissement Socialement Responsable) : Placements qui visent à concilier recherche de performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

**Critères ESG** : Ce sont les trois piliers de l'investissement socialement responsable ou de l'investissement à impact.

- Dimension *Environnementale* : désigne l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur l'environnement.
- Dimension *Sociale* : relative à l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur les parties prenantes (salariés, fournisseurs, etc.), par référence à des valeurs universelles (notamment droits humains, normes internationales du travail, lutte contre la corruption...).
- Dimension *Gouvernance* : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée. Cela inclut aussi les relations entre les nombreuses parties prenantes et les objectifs qui gouvernent l'entreprise. Parmi ces acteurs principaux, on retrouve notamment, les actionnaires, la direction et le conseil d'administration de l'entreprise

**Approche best-in-universe** : Type de sélection ESG consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, en assumant des biais sectoriels, puisque les secteurs qui sont dans l'ensemble considéré plus vertueux seront plus représentés.

**Approche exclusion** : consiste à ne pas intégrer dans l'univers d'investissement les entreprises ne répondant pas aux critères ESG en évitant les activités liées à l'alcool, le tabac, le blanchiment, les OGM, le nucléaire, l'armement et le financement du terrorisme entre autres.

*Athymis Gestion*

*Société de Gestion de Portefeuille (Agrément AMF GP 08000035)*

*S.A. au capital de 539 427 euros*

*10, rue Notre Dame de Lorette - 75009 Paris +33.1.53.20.49.96*

*Lien vers la documentation : <http://www.athymis.fr/fond-athymis-better-life-11.html>*

*Lien vers le site internet : <http://www.athymis.fr>*